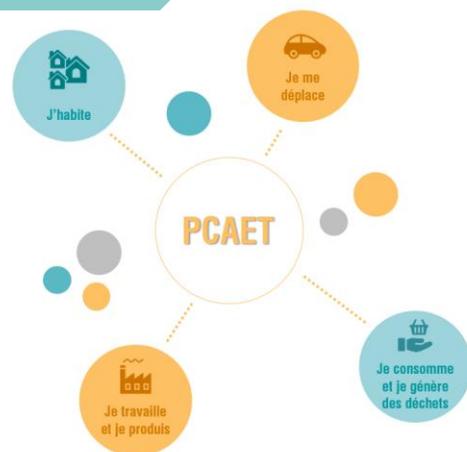


PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE

? UN PCAET POUR QUOI FAIRE ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un programme d'actions qui vise à **limiter l'impact du territoire sur le changement climatique**. Le Pays de Brie et Champagne souhaite adopter un plan d'actions ambitieux :

- ✓ Pour **définir des actions** couvrant l'ensemble des secteurs d'activités et fonctions du territoire
- ✓ **En impliquant l'ensemble des acteurs** locaux dans le cadre d'un travail collectif
- ✓ En utilisant **le PCAET comme un levier de la transition** écologique et énergétique



 Atténuer le changement climatique (diminuer les GES) et développer les énergies renouvelables et de récupération

 Préparer l'adaptation au changement climatique

 Préserver la qualité de l'air

LE DIAGNOSTIC : PREMIÈRE ÉTAPE DE LA TRANSITION ?



Le **diagnostic** initié en février 2022 dresse le « portrait » climatique et énergétique du territoire, **point de départ de la stratégie territoriale**.

Un état des lieux complet du territoire concernant ses **consommations énergétiques** finales, ses **émissions de gaz à effet de serre (GES)** et **polluants atmosphériques**, sa **production d'énergies** renouvelables et de récupération (EnR&R), sa capacité de **séquestration carbone** et sa **vulnérabilité face au changement climatique** a ainsi été réalisé.

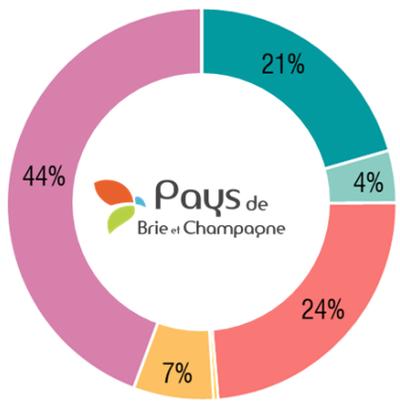
Ce diagnostic a ainsi permis :

- D'identifier les enjeux du territoire au regard de ces thématiques ;
- De faire ressortir des opportunités ;
- De proposer des premières pistes d'actions.



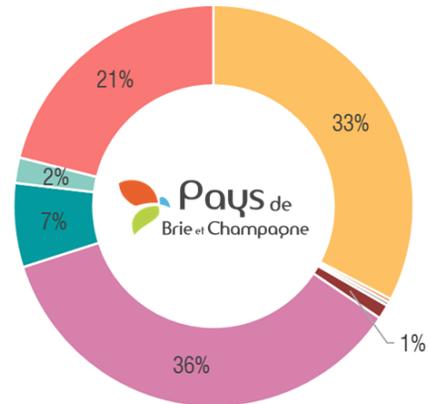
LE PROFIL ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

BILAN ÉNERGÉTIQUE ET ÉMISSIONS DE GES



CONSOUMATIONS D'ÉNERGIE

- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport routier
- Autres transports
- Agriculture
- Déchets
- Industrie (Hors branche énergie)
- Industrie (Branche énergie)
- Émetteurs non inclus

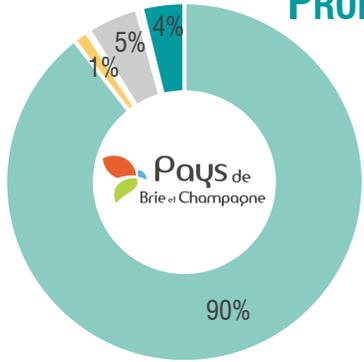


ÉMISSIONS DE GES

En 2018, la consommation d'énergie du territoire de Brie et Champagne est de **1 839 GWh** soit **53 MWh par habitant**. Cette consommation est nettement supérieure à celle de la Marne (38 MWh/habitant). Ce qui s'explique par la **part importante** d'énergie consommée par le **secteur industriel (44%)**. Si l'on considère tous les secteurs du territoire, **66% de l'énergie totale consommée sur le territoire provient des énergies fossiles** avec 34% pour les produits pétroliers et 31% pour le gaz.

En 2019, les **émissions de gaz à effet de serre** générées par le PETR de Brie et Champagne atteignent **528 008 tonnes équivalents CO2 (teqCO2)**. Le **secteur industriel est le premier émetteur** du territoire avec 36% des émissions suivi par le secteur agricole avec 33% des émissions. Les transports routiers émettent quant à eux une part de 21% de GES.

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION



PRODUCTION D'ENR&R

- Eolien terrestre
- Solaire photovoltaïque
- Hydraulique
- Pompes à chaleur
- Géothermie
- Solaire thermique
- Biogaz

Sur le territoire de Brie et Champagne, la **production d'énergie totale s'élève à 999 GWh en 2019** ce qui correspond à 54% de l'énergie totale consommée sur le territoire (1839 GWh).

Parmi cette production, la **production d'énergies renouvelables du PETR de Brie et Champagne s'élève à 612 GWh** en 2019 soit 61% environ de l'énergie totale produite sur le territoire et représente **33% de la consommation énergétique totale du territoire en 2019**. Les 39% restants correspondent à l'extraction de pétrole.

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

En 2019, sur le territoire du PETR de Brie et Champagne, la pollution atmosphérique est engendrée essentiellement par le **NH3 avec 40% des émissions de polluants** soit 1 727 tonnes sur l'année. Les **PM10** représentent 19% des émissions de polluants du territoire suivis des **NOx** et des **COV** avec 15% chacun. **L'agriculture est responsable de la majorité des émissions de NH3 et PM10** tandis que le résidentiel est le premier émetteur de COV, suivi par l'industrie. Les NOx sont quant à eux émis principalement par le transport routier

LES ENJEUX

Bien que le territoire du Pays de Brie et Champagne couvre déjà 33% de sa consommation énergétique par sa production d'énergie renouvelable et de récupération, des efforts en matière de réduction des consommations et de développement des énergies renouvelables restent néanmoins à poursuivre pour viser l'objectif régional de couverture totale à l'horizon 2050. La trajectoire actuelle du territoire en termes d'émissions de gaz à effet de serre ne s'inscrit pas dans les objectifs fixés par le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), qui fixe un objectif de réduction des émissions de 54% entre 1990 et 2030, et de 77% entre 1990 et 2050.

Enjeu : Réduire les consommations énergies et la part des énergies fossiles, augmenter la production des EnR&R

ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

COMMENT OPTIMISER LE POTENTIEL DE SÉQUESTRATION CARBONE ?

Le territoire **séquestre environ 20% de ses émissions** de gaz à effet de serre annuelles (contre en moyenne 13 % en France) au travers ses espaces naturels (forestiers principalement).

Enjeu : préserver les espaces naturels et renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments pour atteindre la neutralité carbone



QUELLE VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Face au changement climatique et à ses impacts prévisibles, le PCAET analyse la **vulnérabilité climatique, économique et sanitaire** du territoire. Ce dernier est exposé à un **enjeu majeur de gestion de la ressource en eau**, de **prévention et de sensibilisation à l'augmentation des risques naturels**, à une vulnérabilité économique liée à la **dépendance aux énergies fossiles** mais également un **enjeu sanitaire** de protection des populations vulnérables (personnes âgées et jeunes enfants) et de prévention face aux futures crises sanitaires.

Enjeu : S'adapter aux effets du changement climatique et à ses principaux effets sur le territoire

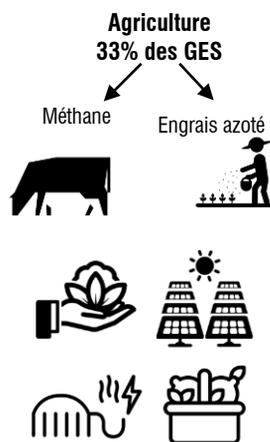
Il est possible d'agir à tous les niveaux !

CONSOMMER LOCALEMENT ET DURABLEMENT

L'agriculture est le **principal émetteur d'ammoniac (NH3) provenant des épandages d'engrais azotés**. C'est également le deuxième émetteur du territoire. L'évolution de l'agriculture vers des pratiques agroécologiques permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre, polluants atmosphériques tout en améliorant les capacités de stockage carbone des sols agricoles.

Il y a une nécessité de **développer une alimentation et consommation locale en favorisant des activités économiques répondant aux besoins du territoire** en travaillant et produisant localement. Les entreprises locales (agricoles, artisanales et industrielles) peuvent engager des actions allant dans le sens de la transition énergétique, avec le développement des EnR&R ou encore le développement des circuits courts (AMAP, etc.).

Enjeu : Développer les circuits courts (alimentaire, matériaux, énergies) et en faire la promotion auprès des usagers.

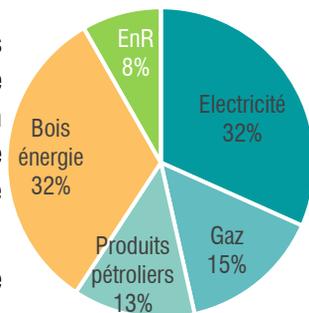


Quelques magasins de produits alimentaires locaux existent déjà sur le territoire. Des réflexions et projets sont en cours pour poursuivre le développement des circuits courts, mettre en place de la vente directe. Ces réflexions s'initient dans un projet plus global de Projet Alimentaire Territorial (PAT).

HABITER DES LOGEMENTS PLUS PERFORMANTS

Le résidentiel est le **troisième secteur consommant le plus d'énergie**, et représente 21% des consommations sur l'ensemble du Pays de Brie et Champagne. **53% des logements ont été construits avant 1970**, soit avant les premières réglementations thermiques. Cela se traduit par un **parc de logements vieillissant et énergivores**, expliquant les consommations élevées de ce secteur. De plus, la majorité des logements comprennent 5 pièces ou plus et sont ainsi de grande taille, aggravant leur caractère énergivore.

Enjeu : Mettre en œuvre la rénovation énergétique du bâtiment et transiter vers des modes de chauffage renouvelable



Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est en cours sur le territoire. Il s'agit d'une offre de service partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières pour la rénovation et réhabilitation de quartiers et habitations. En parallèle de cette opération, il existe une maison de l'habitat mettant à disposition des habitants des conseils techniques et financiers.



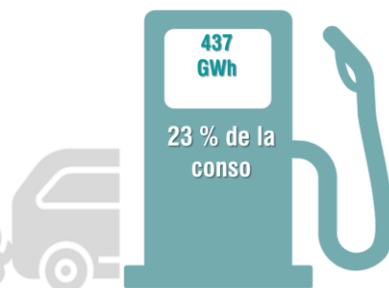
ET SUR LE TERRITOIRE

SE DÉPLACER AUTREMENT & TRANSPORTER MIEUX

Le secteur des transports est le **deuxième secteur le plus énergivore du territoire**, il représente 23% des consommations énergétiques totales. Il **repose quasi exclusivement sur l'utilisation des produits pétroliers, à hauteur de 93%**. L'usage de la voiture thermique est également source de pollution atmosphérique. Il convient de noter que le territoire du PETR est traversé par la route Nationale 4, qui drague un nombre important de flux de transit, sur laquelle le territoire a peu de leviers d'actions.

Enjeu : réduire les besoins en déplacement, réduire la part modale de la voiture individuelle, augmenter la part modale des transports actifs, transiter vers des carburants moins carbonés et plus respectueux de la qualité de l'air

21% des émissions



Part des déplacements domicile-travail



ET SUR LE TERRITOIRE

Des initiatives sont en cours sur le territoire pour faciliter la mobilité des habitants: développement du co-voiturage avec des aires et une application locale, mobilité solidaire, transport à la demande entre Sézanne et Romilly sur Seine, aménagements cyclables et quelques bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Industrie 85% des GES



TRAVAILLER ET PRODUIRE EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

Le **secteur industriel** est le premier consommateur d'énergie et émetteur de GES du territoire, respectivement à hauteur de 36% et 44%. L'industrie du Pays de Brie et Champagne est relativement diversifiée et comprend notamment une sucrerie, un fabricant de verres optiques, un fabricant de câbles et connecteurs. L'industrie du territoire est très fortement dépendante des énergies fossiles qui représentent 87% de ses consommations (gaz, combustibles minéraux solides, produits pétroliers).

Les différentes industries du territoire ont également un impact non négligeable sur la qualité de l'air, avec notamment des émissions de composés organiques volatiles, d'oxydes d'azote et de soufre.

Il y a donc un enjeu majeur de décarbonation des procédés industriels et de rénovation du parc bâti des industries.



LA STRATÉGIE, PIERRE ANGULAIRE DU PLAN



UNE STRATÉGIE, C'EST QUOI ?

La stratégie, réalisée entre octobre 2022 et février 2023, **définit les objectifs climatiques et énergétiques du territoire**, point de départ des actions territoriales. Le PETR Brie et Champagne a ainsi défini ses ambitions territoriales. Ces ambitions doivent à la fois répondre aux exigences réglementaires mais également être réalistes et compatibles avec le contexte territorial.

Le territoire se donne les moyens de son ambition de transition écologique et énergétique : **les élus du territoire ont été concertés**, pour permettre la production d'un PCAET opérationnel se basant et s'appuyant sur les initiatives déjà lancées.

LES SCÉNARIOS PROSPECTIFS



Trois scénarios d'évolutions des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ont été définis pour le territoire :

- **Un scénario tendanciel** : « *Que se passera -t-il si aucune nouvelle dynamique n'est enclenchée ?* »
- **Un scénario « potentiels identifiés »** : « *Que se passera-t-il si tous les leviers d'actions sont activés au maximum ?* »
- **Un scénario « territorialisé »** : *adaptation du scénario potentiels identifiés au territoire*

Les élus du territoire ont pu travailler sur les différents objectifs opérationnels du scénario « potentiels identifiés » pour les adapter aux contraintes et leviers du territoire. Ils se sont positionnés en faveur d'une trajectoire de transition ambitieuse sur laquelle le territoire souhaite s'inscrire.



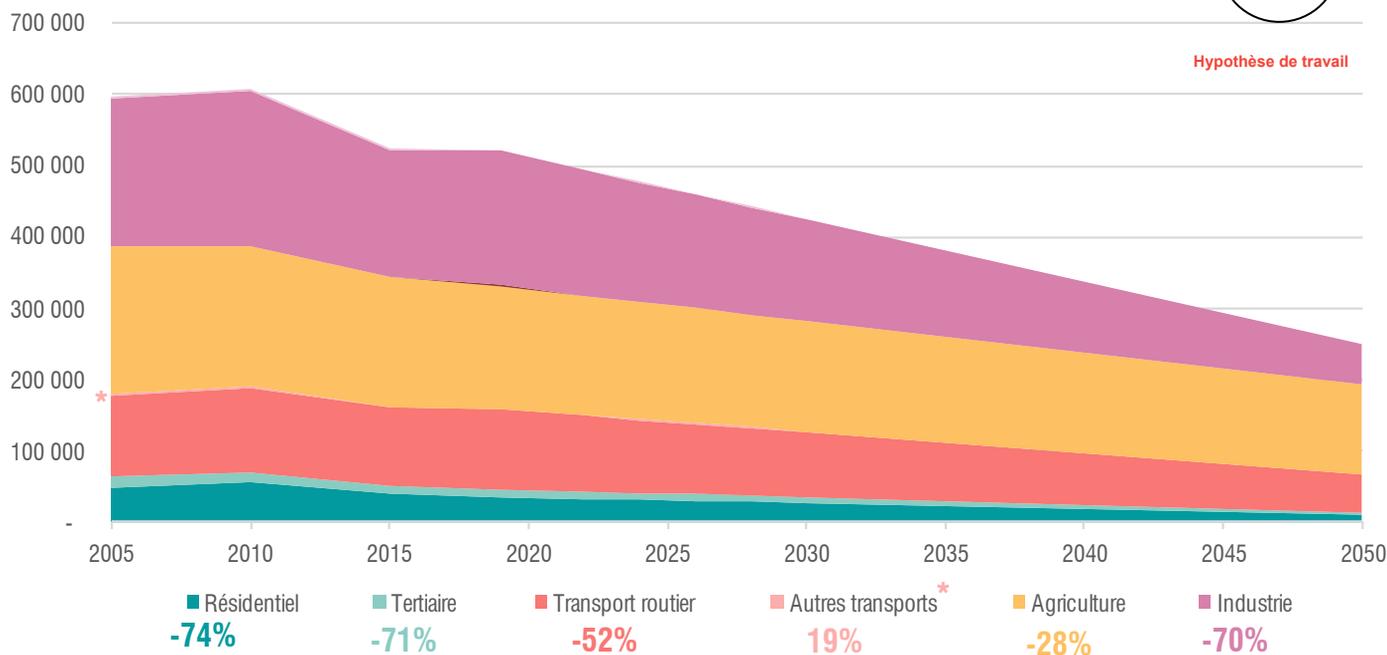
Si le territoire du Pays de Brie et Champagne continue sur les tendances des années passées, alors les consommations d'énergie augmenteront de 25% en 2050 par rapport à 2015. Les émissions de GES augmenteront de 5% en 2050, toujours par rapport à 2015.



LE SCÉNARIO CHOISI PAR LE TERRITOIRE

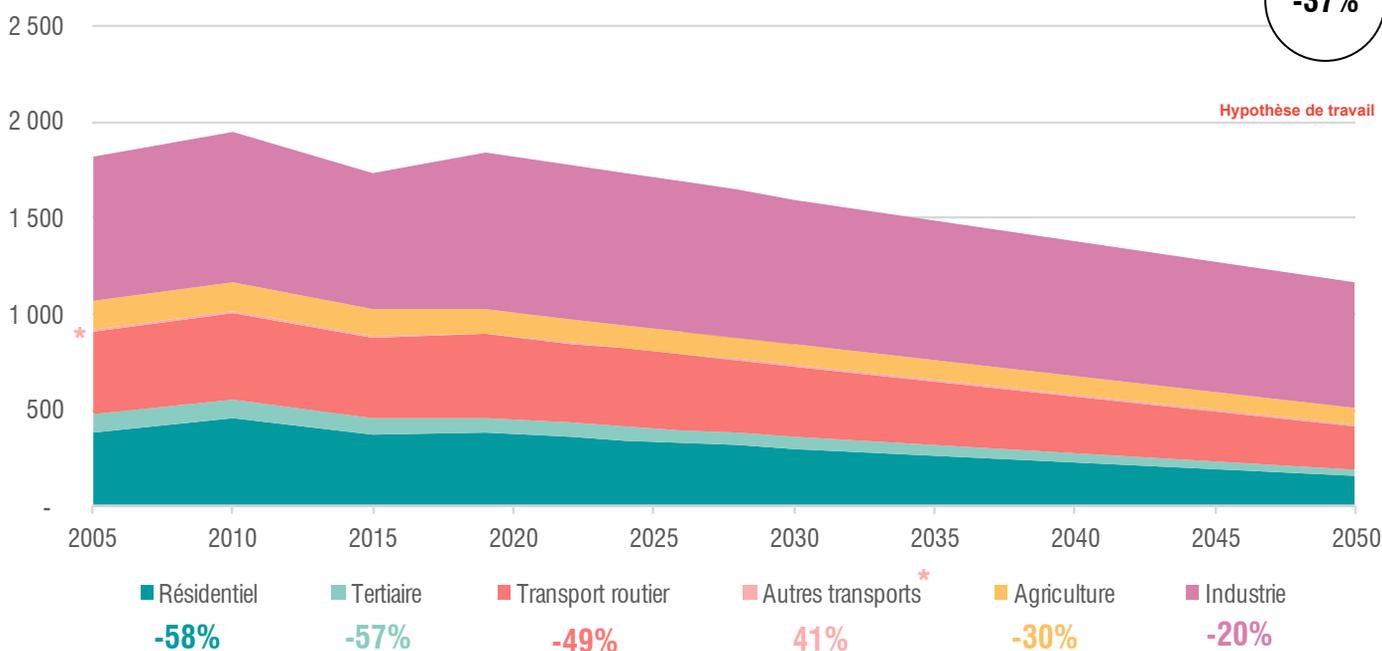
Emissions de GES (tCO2e) - Scénario territorialisé

-52%



Consommations d'énergie (GWh) - Scénario territorialisé

-37%



Evolutions exprimées en % par rapport à 2019

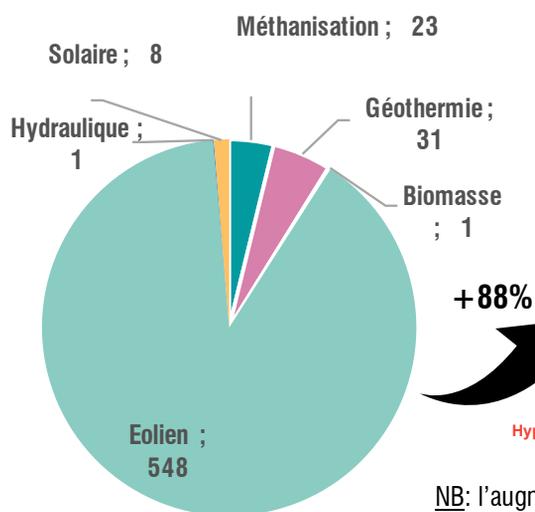


Si le territoire du Pays de Brie et Champagne continue sur les tendances des années passées, alors les consommations d'énergie augmenteront de 25% en 2050 par rapport à 2015. Les émissions de GES augmenteront de 5% en 2050.

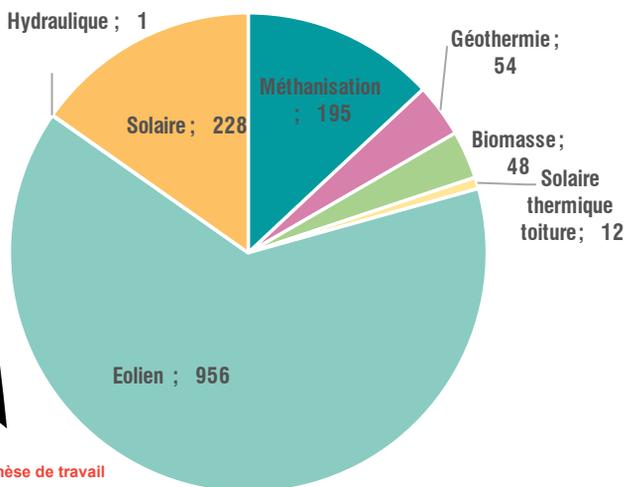


LE SCÉNARIO CHOISI PAR LE TERRITOIRE

Répartition de la production d'ENR en 2019 en GWh



Répartition de la production d'ENR&R en 2050 selon le scénario territorialisé- GWh

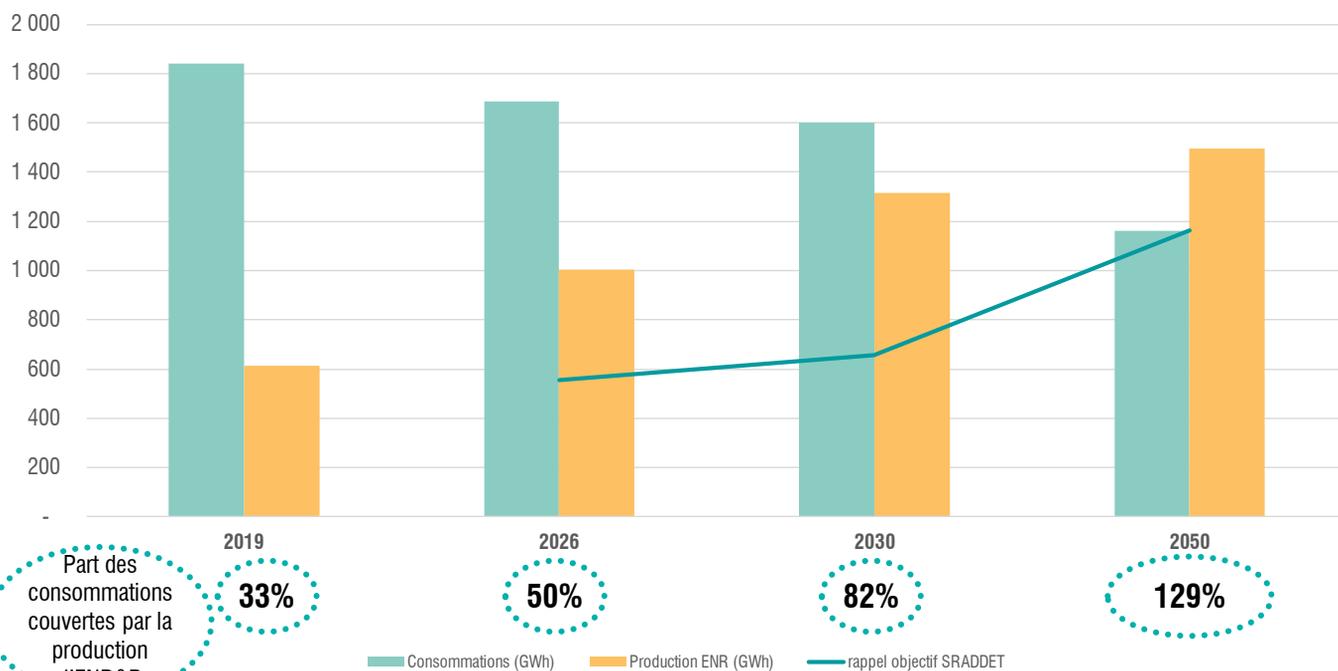


+88%

Hypothèse de travail

NB: l'augmentation de la production éolienne (+408 GWh) correspond uniquement à la puissance inscrite dans les autorisations accordées entre 2019 et 2022. Il en est de même pour celle liée à la méthanisation.

Comparaison de la consommation d'énergie et de la production d'ENR - GWh - Scénario territorialisé





SUR QUELS LEVIERS REPOSE LA STRATÉGIE ?

Pour suivre les trajectoires présentées dans les pages précédentes et atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES, le Pays de Brie et Champagne dispose de différents leviers, répartis en axes d'actions. La figure ci-dessous les présente.



Retrouvez des informations complémentaires sur www.pays-brie-champagne.fr

Pour tous contacts et informations, si le sujet vous intéresse, que vous souhaitez y participer ou obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le PETR du Pays de Brie et Champagne: planclimat@pays-brie-champagne.fr